

RECUEIL DES DECISIONS

DES

TRIBUNAUX ARBITRAUX MIXTES

INSTITUES PAR LES TRAITES DE PAIX

Tome I

William S. Hein & Co., Inc.
Buffalo, New York
2006

ISBN 1-57588-879-3 (set)

This book has been digitally archived to maintain
the quality of the original work for future generations
of legal researchers by William S. Hein & Co., Inc.

This volume printed on acid-free paper
by William S. Hein & Co., Inc.



Printed in the United States of America.

RECUEIL DES DÉCISIONS

DES

TRIBUNAUX ARBITRAUX MIXTES

INSTITUÉS PAR LES TRAITÉS DE PAIX

Tome I

RECUEIL DES DÉCISIONS
DES
TRIBUNAUX ARBITRAUX MIXTES

INSTITUÉS PAR LES TRAITÉS DE PAIX

Publié sous le haut patronage de MM.

C.-D. ASSER
Président des T. A. M. franco-allemand
et gréco-allemand

G. BERTA
Président du T. A. M. germano-italien

E. BOREL
Président des T. A. M. anglo-allemand
et japonais-allemand

Cr. BOTELLA
Président des T. A. M. franco-allemand
et portugais-allemand

Rob. FAZY
Président du T. A. M. tchécoslovaque-
allemand

F. DE LA BARRA
Président des T. A. M. franco-autrichien,
franco-bulgare,
grecó-autrichien, grecó-bulgare

P. LOGOZ
Président des T. A. M. serbo-allemand,
serbo autrichien et serbo-bulgare

A. MERCIER
Président des T. A. M. franco-allemand
et siamois-allemand

P. MORIAUD
Président des T. A. M. germano-belge,
germano-polonais, austro-belge
bulgare-belge et hungaro-belge

E. SJOEBORG
Président des T. A. M. franco-allemand,
roumano-allemand, roumano-autrichien
et roumano-hongrois

ET SOUS LES AUSPICES DE
L'OFFICE FRANÇAIS DES BIENS ET INTÉRÊTS PRIVÉS

DIRECTEUR :

M. ALPHAND
Consul de France, Directeur de l'Office des Biens et Intérêts Privés

RÉDACTEUR EN CHEF :

Gilbert GIDEL
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris
et à l'École des Sciences politiques

COMITÉ DE RÉDACTION :

P. JAUDON, agent général du gouvernement français.
FURTH, agent du gouvernement fédéral autrichien.
H. JOHANNES, agent du gouvernement allemand.
E. LAYDEKER, adjoint à l'agent du gouvernement siamois.
H. W. LIVERSIDGE, agent du gouvernement britannique.
F. LO BIANCO, agent du gouvernement italien.
SARTINI, agent du gouvernement belge.
S. SÉFÉRIADÈS, agent général du gouvernement hellénique.
Dr Douchan SOUBOTITCH, agent du gouvernement serbo-croate-slovène.
T.P. THEODOROFF, agent du gouvernement bulgare.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :

M. OGIER

TOME I

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ DU RECUEIL SIREY

22, Rue Soufflot, 22. — PARIS-5^e arr.

LÉON TENIN, Directeur

1922

AVANT-PROPOS

Le *Recueil des Décisions des Tribunaux Arbitraux Mixtes* nous paraît répondre à un véritable besoin, non seulement en raison de l'intérêt qu'il présentera pour les juristes curieux des manifestations du Droit International, mais aussi pour les plaideurs qui trouveront dans cette publication les éléments de jurisprudence dans cette matière absolument nouvelle.

L'Arbitrage international a déjà fait ses preuves pour régler des conflits survenus entre Etats. Une fois seulement, en ce qui concerne les litiges miniers au Maroc, il y a été fait officiellement appel pour le règlement d'intérêts privés. L'expérience nouvelle de cette haute juridiction donnera sans doute encore d'heureux résultats. Chargés de résoudre des questions particulièrement délicates, tant en raison de l'enchevêtrement des intérêts privés internationaux avant la guerre que de la longue suspension des relations commerciales, du caractère économique de la guerre et du déséquilibre des rapports sociaux et financiers entre les Etats, les Tribunaux Arbitraux Mixtes vont donner des interprétations basées sur la Justice et l'Équité aux dispositions forcément imprécises du Traité de Paix. A juste titre, la jurisprudence de la haute juridiction formera un monument important du Droit International nouveau, qui, créé à la suite d'une conflagration sans précédent dans l'histoire, ne sera pas sans avoir des répercussions sur l'état de paix qui va suivre.

Nous devons remercier Messieurs les Présidents des Tribunaux Arbitraux Mixtes qui nous ont prêté leur haute autorité en acceptant de faire partie de notre comité de patronage et Messieurs les Agents des Gouvernements qui ont consenti à former notre Comité de Rédaction. Les appuis et les conseils des uns et des autres nous seront particulièrement précieux.

Nous comptons également sur nos lecteurs, sur tous ceux à qui le *Recueil* peut être utile et qui, en nous signalant leurs désirs ou en nous faisant part de leurs observations, arriveront à améliorer notre publication et nous rendront ainsi les plus signalés services.

ALPHAND.

TRIBUNAUX ARBITRAUX MIXTES

Ayant leur siège à LONDRES, 21, St James's Square, S. W. 1.

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE ANGLO-ALLEMAND

Président :	M. Eugène BOREL, Professeur à la Faculté de droit de Genève.
Arbitre allemand :	Dr jur. Adolph Nicolaus ZACHARIAS.
Arbitre anglais :	Mr R. E. L. VAUGHAN WILLIAMS K. C.
Secrétaire anglais :	Mr Harold RUSSELL, Barrister-at-Law.
Secrétaire allemand :	M. le Landgerichtsrat Dr W. HESSE.

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE JAPONAIS-ALLEMAND

Président :	M. Eugène BOREL.
Arbitre japonais :	M. KISABURO SUGA.
Arbitre allemand :	Dr jur. A. N. ZACHARIAS.
Secrétaire japonais :	M. TSURUMINÉ.
Secrétaire allemand :	Dr HESSE.

TRIBUNAUX ARBITRAUX MIXTES

Ayant leur siège à PARIS, 57, rue de Varenne (VII^e Arr.)

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE GERMANO-BELGE

Président :	M. P. MORIAUD, Professeur à la Faculté de Droit de Genève.
Arbitre belge :	M. Albéric ROLIN, Professeur honoraire à la Faculté de Gand, Avocat à la Cour d'Appel, Secrétaire général de l'Institut de Droit International.
Arbitre allemand :	M. Richard HÖNE, Conseiller à la Cour d'Appel de Francfort.
Agent du Gouvernement belge :	M. SARTINI, Avocat général près la Cour d'Appel de Bruxelles.
Agent du Gouvernement allemand :	M. JOHANNES, Avocat à Naumburg, ancien Directeur au Ministère des Affaires Étrangères.
Secrétaire belge :	M. STEVENS, Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles.
Secrétaire allemand :	M. SIMON, Docteur en Droit, Juge au Tribunal régional.

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE FRANCO-ALLEMAND

1^{re} Section. — Alsace-Lorraine.

Président :	M. A. MERCIER, Professeur à l'Université de Lausanne, Associé de l'Institut de Droit International, Membre fondateur de l'Union juridique Internationale.
-------------	---

Arbitre français :	M. LE FUR, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg.
Arbitre allemand :	M. HERWEGEN, Conseiller à la Cour de Dusseldorf.

2^e Section. — Art. 296 et Annexe.

Président :	M. SJOEBORG, Ministre résident, ancien Chef du contentieux au Ministère des Affaires Étrangères de Suède.
Arbitre français :	M. FORTIN, Docteur en Droit, Magistrat.
Arbitre allemand :	M. le Baron VON RICHTHOFEN, Conseiller à la Cour de Cassation de Leipzig.

3^e Section. — Art. 297, 298 et Annexe.

Président :	M. C.D. ASSER, Avocat, Membre associé de l'Institut de Droit International (Pays-Bas).
Arbitre français :	M. GANDOLPHE, Avocat, Chargé de Mission au Ministère des Affaires Étrangères.
Arbitre allemand :	M. BONDI, Avocat à Dresde, Conseiller de Justice.

4^e Section. — Contrats et autres affaires.

Président :	M. Cr. BOTELLA, ancien Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Madrid, Membre de l'Académie Royale de Législation et Jurisprudence d'Espagne, ancien Député, Conseil de l'Ambassade d'Espagne en France.
Arbitre français :	M. SERRUYS, Directeur au Ministère du Commerce.
Arbitre allemand :	M. le Baron VON BIEGELEBEN, Conseiller à la Cour de Munich.

Les agents du Gouvernement français sont :

M. P. JAUDON, Chef de bureau au Ministère de la Justice, Agent général.

M. ALPHAND, Consul de France, Directeur de l'Office des Biens et Intérêts privés.

M. CHAUDUN, Magistrat, Détaché au Ministère de la Justice.

M. LAMPÉRIÈRE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

M. LÉMONON, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Les agents du Gouvernement allemand sont :

M. JOHANNES, Avocat à Naumbourg, Ancien Directeur au Ministère des Affaires Étrangères.

M. DAENHARDT, Directeur de l'Office allemand des Biens et Intérêts privés de Paris.

M. VON HAGENS, Conseiller à la Cour d'Appel de Cassel.

Le Secrétariat est ainsi constitué :

Secrétaire général : M. Robert GUËX, Greffier du Tribunal Fédéral suisse.

Les secrétaires français sont :

M. Paul FAUCHILLE, Directeur de la « Revue Générale de Droit International public », Membre de l'Institut de Droit International.

M. SIREY, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

M. FRANCK, ancien Magistrat.

Les secrétaires allemands sont :

M. SIMON, Juge au Tribunal régional.

M. LIEBEGOTT, Magistrat.

Le Secrétariat administratif est ainsi composé :

Secrétaires français : M. OGIER et M. ROQUES.

Secrétaire allemand : M. MICHAELIS, Greffier en chef de Tribunal de bailliage.

Chef de la Comptabilité : M. POLLACHI.

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE FRANCO-AUTRICHIEN

- Président : M. F. DE LA BARRA, ancien Président de la République du Mexique.
- Arbitre français : M. GANDOLPHE, Avocat, Chargé de Mission au Ministère des Affaires Étrangères.
- Arbitre autrichien : M. HAMMERSCHLAG, Directeur du Credit-Anstalt.

L'agent du Gouvernement français sera choisi parmi les agents du dit Gouvernement auprès du Tribunal arbitral mixte franco-allemand.

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE FRANCO-BULGARE

- Président : M. F. DE LA BARRA, ancien Président de la République du Mexique.
- Arbitre français : M. SERRUYS, Directeur au Ministère du Commerce.
- Arbitre bulgare : M. PAPAZOFF, Conseiller à la Cour Suprême de Sofia.

L'agent du Gouvernement français sera choisi parmi les agents dudit Gouvernement auprès du Tribunal arbitral mixte franco-allemand.

Le secrétaire français sera choisi parmi les secrétaires français du Tribunal arbitral mixte franco-allemand.

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE GRÉCO-ALLEMAND

- Président : M. C. D. ASSER, Avocat, Membre associé de l'Institut de Droit International (Pays-Bas).
- Arbitre hellénique : M. JEAN YOUSIS, Conseiller à la Cour d'Appel d'Athènes.
- Arbitre allemand : M. DE RICHTHOFEN, Conseiller à la Cour de Cassation de Leipzig.

Agent du Gouvernement hellénique :	M. LYSIAS COUMANTARAKIS, Conseiller légiste de l'Etat.
Agent du Gouvernement allemand :	M. JOHANNES.
Secrétaire hellénique :	M. YOTIS, Juge de première instance.
Secrétaire allemand :	M. SIMON.

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE GRÉCO-AUTRICHIEN

Président :	M. DE LA BARRA, ancien Président de la République du Mexique.
Arbitre hellénique :	M. J. YOUNIS, Conseiller à la Cour d'Appel d'Athènes.
Arbitre autrichien :	M. HAMMERSCHLAG, Directeur du Credit-Anstalt.
Agent du Gouvernement grec :	M. COUMANTARAKIS.
Secrétaire hellénique :	M. YOTIS.

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE GRÉCO-BULGARE

Président :	M. DE LA BARRA, ancien Président de la République du Mexique.
Arbitre bulgare :	M. TH. PAPAZOFF, Conseiller à la Cour Suprême de Sofia.
Arbitre hellénique :	M. J. YOUNIS, Conseiller à la Cour d'Appel d'Athènes.
Agent du Gouvernement hellénique :	M. COUMANTARAKIS.

TRIBUNAL ARBITRAL MIXTE SIAMOIS-ALLEMAND

Président :	M. MERCIER, Professeur à l'Université de Lausanne, Associé de l'Institut de Droit International, Membre fondateur de l'Union Juridique Internationale.
-------------	--

Arbitre siamois :	M. CH. L'EVESQUE, Membre de la Commission de Codification des Lois siamoises.
Arbitre allemand :	M. DE RICHTHOFEN, Conseiller à la Cour de Cassation de Leipzig.
Agent du Gouvernement allemand :	M. JOHANNES.
